

Le Patriote Français.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

IMMIGRATION

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

COLONISATION

BUREAU

DU JOURNAL,
Rue Perez Castellanos n. 162.

Le PATRIOTE paraît provisoirement trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. Il est placé sous la direction de M. ARSENE ISABELLE, négociant, rédacteur en chef. On souscrit au bureau du journal. Les lettres et avis doivent être adressés, comme par le passé à M. J. REYNAUD, propriétaire gérant.

PRIX
DE L'ABONNEMENT
2 PATACONS par mois

Ephémérides.

DU SIÈGE DE MONTEVIDEO.

ANNÉE 1843.

—Janvier.—

(Suite.)

Le général Rivera campé entre les rivières *Dayman* et *Queguay*, sur la rive gauche de l'*Uruguay*, avait réuni en quelques jours une force de dix mille hommes de cavalerie, grâce à l'activité des colonels Luna, Baez et Blanco.

Le département de *Mercedes*, commandé par le colonel Pacheco y Obes.

Celui de la *Colonia*, par le colonel Estivao.

Celui de *Montevideo*, par le général Medina.

Celui de *Maldonado*, par le colonel Silva, envoyèrent en moins de trois semaines, des contingens assez nombreux pour permettre au général en chef de contenir l'ennemi et d'entreprendre en bon ordre une retraite sur la capitale.

Rivera arriva en effet, à la fin de Janvier, dans les pâturages (*Pastoreo*) de Pereyra, aux environs de cette ville, avec une armée de 4,500 hommes de cavalerie, bien montés et assez bien équipés.

Le temps qu'Oribe avait perdu dans l'*Entrerios*, après sa victoire, avait été bien employé par le gouvernement et par le général Rivera; et, sans les renforts considérables que le général Urquiza, gouverneur de l'*Entrerios*, amena un peu plus tard à Oribe, celui-ci succombait infailliblement sous les coups hardis et répétés de la cavalerie de Rivera.

Nous pouvons suivre, maintenant, l'ordre chronologique des événements de ce siège mémorable.

1er JANV. — Le général Oribe, commandant en chef l'armée argentine, achève de passer l'*Uruguay* avec environ 9,000 hommes des trois armes.

Le passage avait commencé le 27 décembre.

La présence des troupes argentines sur le territoire oriental est signalée par plusieurs assassinats.

M. Alfred Simon, propriétaire estancier, près du *Salto*, et aujourd'hui dans sa famille, à *Sainte Menchould*, département de la Marne, ne doit la vie qu'à la générosité d'un soldat qui avait été employé dans son estance. (1)

Quelques jours après, M. Ferré, commerçant, français, natif des Pyrénées Orientales, établi au *Salto* et généralement estimé comme un honnête et loyal négociant, est égorgé par les satellites d'Oribe.

Le juge de paix du *Salto* fut également égorgé pour avoir constaté par une enquête les violences exercées dans l'estance de M. Alfred Simon.

Id. — On fonda à Montevideo les deux premiers canons de bronze destinés à résister à l'invasion de Rosas. — La fonderie de canons établie par Don Ignacio Garragori, est le premier établissement de ce genre qui ait été créé à Montevideo depuis la conquête.

2. — Le bataillon de garde nationale de *Soriano*, organisé sous l'active direction du colonel Pacheco y Obes, part de cette ville pour l'armée en campagne. C'est le premier corps de cette espèce qui obéit à la loi.

7. — L'assemblée générale législative affranchit des impôts, pendant cinq ans, tous les hommes enrôlés dans l'armée de la République.

8. — Les contingents des divers départemens se réunissent vers le *Durazno*, au gué (pas) de *Villas Boas* sur le *Yi*, principal affluent du *Rio Negro*. L'armée détruite à l'*Arroyo Grande* commence ainsi à se réorganiser.

(1) Dans la nuit du 27 au 28 décembre 1842, le commandant Bacacua envahit l'estance de M. Alfred Simon, et fait garrotter le maître et les ouvriers. Alfred Simon, traité de sauvage utilitaire est envoyé derrière un fossé pour y être égorgé. Le soldat chargé d'exécuter cet ordre barbare, le reconnaît pour son ancien patron et facilite son évvasion.

Tous les animaux de l'estance furent enlevés.

(Continuera.)

Agenda.

CONTENANT UN MILLIER DE FAITS CONCERNANT L'HISTOIRE, LA GEOGRAPHIE, LA POLITIQUE, LE COMMERCE, LES ARTS, LES SCIENCES, LA LEGISLATION ET LES MŒURS DES RÉPUBLIQUES DE LA PLATA.

(Suite.)

La petite rade n'a qu'une brassée et demie à deux brassées de profondeur.

La grande rade, éloignée de plus de deux lieues de la ville n'offre qu'un mouillage de trois brassées d'eau à nos batimens de guerre. Les frégates n'y peuvent remonter qu'en s'allégeant.

4° La Bande Orientale présente des voies de communication faciles avec l'intérieur et avec les frontières extrêmes: d'abord, au moyen des fleuves et des rivières qui l'arrosent, ensuite à l'aide d'un réseau de collines (*cuchillas*) qui permet aux caravanes, ou troupes de charrettes, de voyager en tout temps, en hiver comme en été, dans l'intérieur du pays.

La province de Buenos Ayres n'a qu'une seule rivière navigable, le *Salado*, encore ne l'est-il que pour des allèges, jusqu'à une assez courte distance de son embouchure, et en hiver seulement.

Dans cette saison, la campagne est impraticable; les routes sont défoncées, et les voyageurs ont à traverser des marais fangeux de plusieurs lieues d'étendue.

5° La Bande Orientale, voisine du Brésil, de l'*Entrerios* et de *Corrientes*; favorisée de plus par son industrie agricole, ses gras pâturages, ses produits naturels, en bois et minéraux exploitables, offre un vaste champ aux spéculations du commerce.

Aucun pays du monde n'est plus favorable à l'acclimatation des colons européens, et n'offre plus de ressources à leurs industries variées. Les montagnes de *Maldonado*, de *Minas*, du *Cerro Largo*, de *Tacuarembó*, recèlent dans leurs flancs et dans leur voisinage des métaux, de la houille, du marbre, de la pierre à chaux et autres matières de la plus grande utilité.

Le granit, le gneiss, le feldspath, le mica schiste, la phyllade, l'amphibolite, et les autres roches de même nature et de même formation se trouvent partout, à la surface du sol, sur la rive gauche de la Plata.

Le territoire de Buenos Ayres, formé de plaines basses et unies (*Pampas*) — marécageuses dans l'hiver, et arides dans l'été, borné au sud et à l'ouest par le désert des *Pampas*, à l'est par l'Océan..... ne présente depuis la *Plata* jusqu'au *Tandil*, dans un espace d'environ cent lieues, ni bois, ni montagnes, ni rivières (sauf le *Rio Salado*), ni mines, ni carrières exploitables!

Pour paver ses rues et réparer ses routes, Buenos Ayres envoie chercher des pierres dans l'île de *Marín Garcia* ou sur la côte orientale.

La rive droite de la Plata, depuis Buenos Ayres jusqu'à l'Océan, est généralement basse et fangeuse.

Les bancs de la *Ciudad*, de *Lara* et *Indio* forment de vastes plages et des bas fonds inaccessibles aux batimens marchands de haute mer.

6° Dans la Bande Orientale l'habitant indigène est généralement sympathique à l'étranger; l'immigration et la colonisation n'y trouveront point d'opposition sérieuse.

La province de Buenos Ayres, outre qu'elle est la moins propre de toutes les provinces argentines au développement des forces industrielles et agricoles, restera longtemps encore sous l'influence de préjugés et de haines invétérées, essentiellement hostiles à l'immigration européenne.

La politique de Rosas fait taire momentanément ces ferments de discorde et de résistance; mais ils éclateront tôt ou tard, parmi les *gauchos* du parti rosiste, surtout lorsque Rosas aura un intérêt quelconque à provoquer l'effervescence populaire.

7° Depuis l'extermination des derniers restes des *Charruas* (en 1833) il n'y a plus un seul indien sauvage dans la Bande Orientale, ni à proximité de ses frontières. Aucune invasion de ce genre n'est à craindre sur la rive gauche de la Plata.

Les provinces de Buenos Ayres et de Santa Fé sont, au contraire, incessamment exposées aux attaques des tribus guerrières de la Patagonie, des *Pampas* de l'Ouest et du grand *Chaco* (au nord de Santa Fé.)

(Continuera.)

NOTES COMMERCIALES

SUR MONTEVIDEO.

(Suite.)

Il n'est pas de ville plus favorablement située pour les débouchés des produits français, qui obtiennent ici une préférence bien marquée.

Indépendamment de la consommation intérieure, qui y est énorme, comparativement au chiffre total des habitans de cette République, il s'y fait en temps de paix un transit considérable de marchandises d'Europe; d'un côté, pour la riche province brésilienne de *Rio Grande du Sud*; de l'autre, pour les provinces argentines de l'*Entrerios*, de *Corrientes* et même de *Buenos Ayres*, qui complète souvent ses approvisionnements à l'entrepôt de Montevideo.

Plus tard ce commerce de transit s'étendra jusqu'au *Paraguay*, et peut être aussi jusqu'en *Bolivie*, par le *Rio Bermejo*; cela dépendra des traités qui pourront être conclus entre les Etats américains.

C'est à obtenir ce résultat si désirable, dans l'intérêt des américains comme des européens, que doivent tendre tous les efforts de la diplomatie des grandes puissances. — Déjà, on s'occupe sérieusement d'ouvrir au commerce étranger la navigation du *Parana*, l'un des plus grands fleuves du monde, navigable jusqu'à 500 lieues de son embouchure pour des navires de 300 à 400 tonneaux, et jusqu'à plus de 1000 lieues — au centre de *Mato Grosso* — pour des allèges ou des chalands.

La facilité qu'on a ici de pouvoir mettre en entrepôt de Douane les marchandises dont la place se trouve surchargée; l'avantage de les y laisser indéfiniment, c'est à dire, tant qu'elles ne présentent pas des signes d'avarie, et de les réexporter ensuite sans payer d'autre droit que celui de magasinage, qui est très modéré, comme on peut le voir par le tarif, — le voisinage de Buenos Ayres (40 lieues) où l'on peut se transporter en douze ou quinze heures, par les paquebots réguliers qui font cette navigation, — tout concourt à faire de Montevideo un des meilleurs marchés de l'Amérique du Sud.

AVENIR DU COMMERCE, ELEMENS DE PROGRES. — Il ne faut pas se laisser décourager par l'état présent de Montevideo: les causes en sont connues (voyez notre *Agenda*), malgré les intrigues de ses ennemis et l'égoïsme coupable de quelques loups-cerviers de la finance et de la papotille; elles sont aujourd'hui faciles à apprécier par les esprits les moins clair-voyants.

Ce pays, si maltraité en ce moment, et cependant si digne de l'intérêt des grandes nations maritimes, offre au commerce français des ressources infiniment plus grandes et plus durables qu'aucun autre Etat de l'Amérique espagnole: d'abord, par la facilité que nous avons ici d'opérer de suite des retours en marchandises lourdes et encombrantes, — telles que les cuirs secs et salés, les suifs, les balles de laine, de crin, de peaux de mouton et autres produits analogues, qui tout en procurant un bon fret à nos batimens marchands, contribuent, par cela même, à diminuer le prix de revient de nos marchandises de fabrique, puisque cela permet d'obtenir pour leur transport de France en Amérique un fret plus modéré.

Ensuite à cause du grand nombre de français établis à Montevideo et dans presque tous les départemens de cette République. Nos compatriotes introduisent nécessairement dans la population indigène des usages et des goûts éminemment favorables aux débouchés de nos produits agricoles et manufacturés.

On sait qu'au moment de l'invasion des troupes de Rosas (janvier de 1843), la population française était évaluée à 18,000 âmes, et ce chiffre n'était nullement exagéré; en voici la preuve:

Le chiffre des immatriculations au consulat général de France excédait celui de 9,000. Or les femmes et les enfans ne sont point immatriculés, et le nombre en était grand parmi les basques et les béarnais.

Voici, au surplus, un relevé fait par nous au consulat de France, et qui donnera une idée exacte de l'accroissement prodigieux de la population pendant les trois années de paix que Rosas a laissées au pays, c'est à dire dans l'intervalle d'une invasion à l'autre (de la fin de 1839 au commencement de 1840.)

(Continuera.)

MONTEVIDEO.

30 AVRIL 1850.

LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Dans notre numéro du 20 Mars dernier nous avons démontré que la cause de Montevideo était définitivement gagnée, en nous fondant sur l'interprétation que l'honorable M. de Rancé avait donné à son amendement, avant de procéder au vote qu'il avait provoqué.

Voici ce que disait M. de Rancé, et il importe de ne pas l'oublier.

« Les paroles prononcées par M. le garde des Sceaux, dans la Séance de Samedi dernier (celle du 5), engagé selon moi, d'une manière sérieuse, le Gouvernement vis-à-vis de l'Assemblée et vis-à-vis du pays.

« Le Gouvernement repousse également le traité Le Prédour et la pensée de l'abandon, mais, se fondant sur ce qu'il n'a pas soumis le traité à la ratification de l'Assemblée, le Gouvernement réclame la liberté de l'action. Je ne pense pas qu'on doive la lui accorder, à moins d'établir par un ordre du jour jusqu'à quel point le Gouvernement s'est prononcé et engagé devant l'Assemblée—et comment l'Assemblée entend qu'une responsabilité sérieuse doit peser sur lui.»

L'opinion que nous nous étions formée du résultat de la longue et grave discussion qui a eu lieu sur les affaires de la Plata, se trouve aujourd'hui pleinement justifiée par une lecture attentive des discours de M. Rouher, dans le Moniteur Universel du 6 Janvier.

Voici, d'après le texte officiel, les passages les plus remarquables et les plus positifs de ces discours; qui véritablement, gagnent à être lus dans le Moniteur.

En répondant aux questions nettement posées par M. Emmanuel Arago, M. le garde des-Sceaux prononce les paroles suivantes :

« Remarquez le, vous êtes (l'Assemblée) le juge souverain de la question, votre décision doit intervenir solennellement. Il est posé en principe que nous devons continuer nos négociations; laissez-les continuer au Gouvernement sous sa responsabilité, avec son engagement personnel; laissez-le juge de la question, dans six mois vous prendrez une décision souveraine.....

« On vous a parlé de la pensée d'un abandon; de la pensée d'une ratification qui domine le cabinet, pensée qu'il n'ose pas exprimer.—Le cabinet vous a dit quelle était sa pensée: il veut une médiation, il en attend des fruits; si ces fruits ne se réalisent pas, il vous dira: vous avez trois partis;—l'abandon, la ratification ou la guerre.—Il discutera avec vous en temps et lieu, au moment où la thèse se présentera entourée de tous les éléments qui doivent la constituer; il discutera loyalement avec vous. Mais ne venez pas lui faire dire qu'il veut le rapatriement qu'il veut l'abandon, qu'il veut la paix, qu'il ne veut pas la guerre.—Il ne veut qu'une chose; la médiation. Que la question soit nette, qu'elle soit examinée à nouveau loyalement.

« Quelle soit vérifiée encore, qu'elle soit entière; c'est une nécessité du droit des gens, c'est une nécessité de la convenance la plus vulgaire, car vous êtes en face d'un traité accepté par notre représentant, vous êtes en face d'un armistice. Le gouvernement vient vous dire; ne vous engagez point encore, parce que c'est un grand danger; mais nous, Gouvernement, nous nous engageons parce que c'est notre devoir, nous savons où nous voulons aller dans cette affaire, nous vous le dirons quand il en sera temps; mais vous le communiquer aujourd'hui, c'est livrer notre politique au vent.....

« Quoi, messieurs, la question de la guerre, vous iriez la livrer avant le temps, lorsque la négociation n'est point achevée!..... Je dis que cela serait imprudent. J'ai ajouté que cela serait dangereux.

« Vous parlez d'expédition armée, d'attitude belligérante; répondez moi d'abord de la vie, de l'existence, de la sûreté de nos nationaux à Buenos Ayres et à Montevideo. M. Daru vous disait il y a quelques jours, dans un langage emprunté à une dépêche, qu'on sentirait de l'écadre l'odeur du sang!»

« On la sentirait de la France! si, lorsque votre attitude belligérante aurait été prise. Rosas se retirait en prenant pour otages nos nationaux contre la guerre dont vous le menaciez. (Très bien! Très bien!)

« Voilà le danger, il ne faut pas se le dissimuler; il est là, il est là tout entier. Laissez donc au gouvernement sa responsabilité. (Sensation)

« Messieurs, dans la situation actuelle, je ne crois pas que nous retirions une force nouvelle, nous n'en avons pas besoin, d'ailleurs, d'une attitude belligérante. Nous n'avons qu'une chose à faire: négocions avec modération avec loyauté;—FAISONS CONNAITRE NOTRE VOLONTE, —et le jour où nous aurons notre résolution prise, ce jour-là, si nous ne concluons pas la paix, faisons la guerre, fai-

sons là sérieusement, non pas avec un négociateur armé, mais avec 10, 12, 15,000 hommes s'il le faut.....

« Ainsi le Gouvernement, qui accepte cette idée de forces suffisantes pour protéger nos nationaux, ne croit pas utile de prendre une attitude nouvelle. Il compte assez sur la force de la France et sur sa modération pour atteindre un but sérieux dans cette question d'HONNEUR NATIONAL. (Très bien! Très bien!)

« Je me résume, messieurs. « Nous combattons l'ordre du jour proposé par la commission, quoique nous soyons d'accord avec elle sur ce fait,—que des forces suffisantes doivent être envoyées sur les rives de la Plata pour protéger nos nationaux, leurs propriétés, leur existence.

« Mais, après tout, nous déclarons, au nom du Gouvernement, que la négociation sera sérieuse; qu'elle affectera l'attitude nécessaire pour qu'elle aboutisse,—pour que les intérêts de nos nationaux soient sauvegardés;—cefin nous engageons très profondément notre responsabilité dans la poursuite de cette négociation, en suppliant l'Assemblée de n'engager la sienne que lorsque la lumière se sera complètement faite dans ce débat »

Dans sa réponse au discours de M. Thiers, le ministre de la justice n'a pas été moins explicite à l'égard de la responsabilité du Pouvoir exécutif, et du cas de guerre qui pourra surgir à la fin de la négociation.

En voici les paragraphes les plus notables :

« Développer nos griefs, (à la tribune) c'était préparer la guerre,—la guerre que nous ne redoutons pas,—la guerre que nous acceptons dans les conditions données, mais comme une extrémité; une extrémité en face de laquelle nous voulons épuiser et les convenances du droit des gens, et la modération dont la France peut faire œuvre en présence de sa force et de la faiblesse du gouvernement avec lequel elle traite. (Très bien!)

« Oui, notre honneur national est engagé quand il s'agit, directement ou indirectement, du traité du 29 Octobre 1840;—oui c'est un devoir pour la France de ne pas tenir compte des inconvénients ou des dangers d'une expédition, si on veut briser, méconnaître ou atteindre le traité du 29 Octobre 1840. C'est pour cela que nous négocions;—c'est pour cela que, sous notre responsabilité, nous vous demandons d'ajourner encore « a trois mois ou six mois » la question de savoir si vous déclarerez LA GUERRE.»

Peut-il, après cela, exister encore quelque doute sur la réalité et la gravité des engagements du gouvernement envers l'Assemblée nationale, reconnue par lui comme le juge souverain de la question de la Plata?—Evidemment, NON.

Le packet anglais Kestrel, entré avant hier matin, venant de Rio de Janeiro qu'il a quitté le 20 du mois passé, a apporté des lettres et des journaux jusqu'au 4 mars d'Angleterre et jusqu'au 3 de France.

En somme les nouvelles de ce packet ne présentent rien de bien saillant relativement à la politique générale.

La France était tranquille; et la grande affaire du moment était celle des élections de membres des l'Assemblée Législative qui doivent être remplacés.

Paris présentait 127 prétendants à la députation, bien que le département de la Seine ne dût fournir que trois remplaçans.

La situation de l'Europe n'est pas, à beaucoup près, aussi alarmante qu'on s'est plu à la représenter hier, parmi nous.

L'affaire de Grèce s'arrangera diplomatiquement, grâce à la médiation de la France, acceptée par l'Angleterre.

La question des réfugiés sur le territoire Helvétique, la seule qui eut pu amener une conflagration générale, est également en voie de solution.

Reste la question de Neuchâtel, qui est spéciale à la Prusse. Mais il paraît que l'ambition de cette puissance trouvera une barrière sérieuse dans la résistance du gouvernement autrichien, qui se montre disposé à se rapprocher de la France.

Au surplus, nous donnerons après demain un article complètement rassurant publié par la Patrie du 2 mars au soir et reproduit par le Journal du Havre, dans un supplément de la même date.

Ce qui prouve que les prétendues craintes de conflagration générale en Europe ne donnaient pas grande inquiétude en France, c'est que les fonds publics n'ont pas éprouvé de variations sensibles.—Les dernières cotes sont: pour le 5 0/0 au comptant 94 90, et à terme 95 15.—Le 3 0/0 à 57 20 et 57 45.

Les actions de la banque de France avaient haussé de 5 fr. dans la dernière semaine.

Le chiffre du numéraire a continué à s'élever; il était 28 février de 472 millions. Il y avait eu augmentation de 3 millions sur la semaine précédente.

Ces indications sommaires du baromètre de la finance, en disent plus, à nos yeux, que toute la logique des trembleurs et des alarmistes.

LE MINISTERE D'ACTION ET

M. LE LONG.

Nous avons entretenu nos lecteurs de la lutte que M. Le Long, notre honorable délégué; avait été forcé d'engager avec M. Durand (de Mareuil), à l'occasion du rapport que ce dernier avait fait sur les affaires de la Plata et qui avait été inséré dans le journal du président de la République—le Napoléon.

Dans cette polémique si violente de la part de son adversaire M. Le Long a conservé l'avantage de la modération et des convenances vis à vis d'un homme qui ne méritait pas tant d'égards; mais pour l'honneur de la cause sacrée qu'il défendait (la justice, la raison, le bon droit étaient de son côté), il pouvait, il devait être modéré.

Cependant le gouvernement,—que M. Le Long ne cesse et ne cessera pas de harceler par la presse, par l'expression du sentiment national, par les démarches incessantes des représentants,—a saisi avec empressement cette occasion de lui chercher une mauvaise querelle pour chercher de paralyser ses efforts, qui l'inquiètent, surtout, depuis qu'il a rendu notre cause tout à fait populaire; et il a publié dans le MONITEUR UNIVERSEL du 5 février, la note que nous reproduisons ci-après, dans laquelle il conteste à M. Le Long le titre de « Délégué de la Population Française. » « Et en supposant, dit cette note, que la population française—dont la majeure partie est restée « SAGEMENT étrangère aux débats politiques »—eut, d'un commun accord, chargé M. Le Long de sa délégation, il y aurait « incompatibilité » entre cette qualité et celle de Consul Général de Montevideo:—c'est à dire d'une République alliée de la France, dont la cause est intimement liée à celle des intérêts français!

On reproche en outre à M. Le Long, en sa qualité de consul général, d'avoir manqué à la réserve que lui commandait sa position.

Cette note astucieuse et machiavélique (le système suivi dans la Plata, notez le bien!) ne pouvait atteindre la réputation de l'honorable M. Le Long.—Cependant il ne devait pas la laisser passer inaperçue, sans provoquer des explications.

Armé comme il l'était de la correspondance officielle et « privée » de M. de Mareuil, il n'a pas eu de peine à convaincre le ministre des affaires étrangères (M. La Hitte) de la fausseté des assertions de celui qu'il avait voulu défendre; ainsi que de l'obligation où il s'était trouvé (M. Le Long) de relever les injures et les calomnies que l'agent « diplomatique » avait déversées, avec tant de fiel, dans son rapport, sur les français à Montevideo.

Le ministère se rendant à l'évidence, ainsi qu'aux démarches des nombreux amis que l'estimable M. Le Long compte dans l'assemblée nationale, s'est décidé à permettre l'insertion au MONITEUR d'une lettre que notre délégué a adressée à ce journal pour rétablir la vérité des faits.

Nous voyons par le « Journal du Havre » du 2 mars, que le « Moniteur Universel » a en effet inséré cette lettre dans son numéro du 1er: et nous la reproduisons également, comme un document digne de fixer l'attention des défenseurs de la cause.

Cette lettre nous apprend, d'abord, que M. Le Long a mieux aimé donner sa démission de consul général de cette République, que de renoncer à son titre de délégué de la population française.

Ensuite, que M. le ministre des affaires étrangères après avoir entendu M. Le Long, a déclaré à celui-ci et à ses amis « que l'article publié par le « Moniteur » n'eût pas paru, si M. le ministre avait vu notre délégué sur « paravant. »

Nous devons tous un tribut d'hommage et de reconnaissance à l'estimable M. Le Long, pour n'avoir pas hésité (dans la pénible alternative où il s'est vu placé), à préférer le poste ingrat de délégué d'une population « maudite » (du ministère d'action), au titre de consul général de la République Orientale: auquel, nous le savons, il attachait un grand prix.

Cependant, nous croyons que nos intérêts ne pourraient qu'y gagner: en ce sens, que, dans la nouvelle lutte qui se prépare, M. Le Long ne sera pas tenu à tant de ménagemens envers le ministère, ou ses agens, et que sa position sera par cela même moins suspecte vis à vis d'une certaine fraction de l'Assemblée Nationale.

Quant à la qualité de délégué de notre population, qu'on a voulu lui contester, nous allons, en peu de mots, en expliquer l'origine et le but.

Le 4 novembre 1840 la population française de Montevideo s'étant réunie au théâtre, sous la présidence de M. Frédéric Desbrosses, pour protester contre le traité Mackau, M. Alfred Gustave Bellemare, négociant, fut le même temps nommé le délégué de cette population, pour la représenter, en France près du gouvernement et des chambres.

M. Alfred Bellemare emporta, en outre les réclamations et les pouvoirs réguliers d'une foule de propriétaires français des deux rives qui avaient été victimes des spoliations, des actes arbitraires et des cruautés de Rosas.

M. Bellemare s'acquitta de sa mission à la satisfaction générale de ses compatriotes.

Forcé de passer en Angleterre pour appeler l'attention publique sur l'attitude de Rosas à l'égard de la République de l'Uruguay, il délégua ses pouvoirs,—en mars ou avril 1841,—à M. John Le Long, ancien magistrat, qui voulut bien les accepter.

M. Le Long prit alors le titre de « Vice Délégué de la Population Française de la rive gauche de la Plata. » A la fin de 1841, M. Bellemare se retira des affaires politiques et commerciales et M. Le Long resta seul chargé de la question de nos intérêts compromis.

Lors de la formation de la légion française, en avril 1843,—la légion qui était alors forte de 3 000 hommes valides, et représentait, par conséquent, la population entière,—M. Le Long fut invité, par le colonel et l'état major, à continuer sa mission en appuyant de son influence les diverses pétitions qui furent alors adressées à M. Guizot et à la chambre des députés.

Quelques mois après (juin 1843) M. Desbrosses, lieutenant colonel de la légion, partant pour Paris, fut chargé de se concerter avec M. Le Long, « délégué de la population. »

Lors de l'arrivée de M. Walewski à Montevideo, les Français neutres ou sortis de la légion, se réunirent et nommèrent une commission de cinq membres pour rédiger une adresse au plénipotentiaire et « correspondre avec notre délégué à Paris. »

Enfin, le 1er mai 1848 une réunion générale de la population française eut lieu au jeu de Paume de M. Martin Cestnave, à l'occasion de la nouvelle de la révolution de février. Une commission de quinze membres fut nommée par la voie du scrutin (qui ne fut déposé qu'à minuit), à l'effet de rédiger.

1° Un acte d'adhésion au nouveau gouvernement de la France.

2° Une pétition adressée à l'Assemblée Nationale.

3° Une lettre à M. J. Le Long pour le remercier des services rendus à la cause de Montevideo, et le supplier de continuer avec le même zèle sa glorieuse mission.

Cette commission, qui subsiste encore prit le titre de « Commission des Résidans Français. » Elle fit part à M. Devoze de sa nomination et de son installation.

Elle invita en même temps MM. Thiébaud et Brie, colonels de la 2me Légion et du Régiment des Chasseurs Basques à envoyer chacun deux officiers de leurs corps respectifs pour prendre part avec elle, à la rédaction des documents mentionnés plus haut.

Le 10 mai 1848, une nouvelle réunion excessivement nombreuse, eut lieu au théâtre pour entendre la lecture de ces diverses pièces. La Commission tout entière y assistait, avec les colonels Thiébaud et Brie.

Une approbation unanime sanctionna les travaux du bureau, et, séance tenante, la pétition fut couverte de plus de 3 000 signatures; et M. J. Le Long fut la seule personne désignée pour la présenter et l'appuyer.

On voit, d'après cela, combien le ministère a été enduit en erreur par ses agens, lorsqu'il élève des doutes sur la validité et la légalité des pouvoirs de l'honorable M. Le Long. Nous reviendrons sur ce sujet.

Par suite de l'insertion dans le journal le *Napoléon*, d'un extrait du rapport remis au ministre des affaires étrangères le 14 juillet dernier par M. de Mareuil, naguère chargé d'affaires à Buenos-Ayres, M. Lelong, consul général de Montevideo, s'est livré dans plusieurs journaux à des attaques assez vives contre ce fonctionnaire, qui jouit à juste titre de la confiance du Gouvernement et dont les services ont toujours donné entière satisfaction au ministère des affaires étrangères. M. Lelong a signé ces attaques du titre de délégué de la population française de la Plata: ce titre ne saurait lui appartenir. En supposant, ce qui n'est pas, que cette population, dont la majeure partie reste sagement étrangère aux débats politiques, eût d'un commun accord chargé M. Lelong de sa délégation, le Gouvernement de la République ne pourrait consentir à ce que, revêtu déjà du titre et des fonctions de consul général de Montevideo, il se prétendit en même temps délégué de la population française. Il y a là incompatibilité absolue. M. Lelong, consul général de Montevideo, a d'ailleurs manqué à la réserve que lui commandait cette position, en attaquant publiquement un agent diplomatique français à raison de faits relatifs à ses fonctions.

(*Moniteur Universel* du 5 février.)

Monsieur le rédacteur.

Le *Moniteur* du 5 de ce mois a publié un article qui contient, sur mon compte, des assertions aussi injustes qu'inexactes.

Si je n'ai pas usé plus tôt du droit de réponse que la loi me confère, c'est pour conserver, de mon côté, la modération qui convient aux causes justes.

J'ai pensé que je devais d'abord m'expliquer avec M. le ministre des affaires étrangères: d'honorables amis,

bien connus de lui, m'ont prêté leur concours en cette circonstance. Après plusieurs entretiens, nous avons reconnu l'impossibilité de tomber d'accord avec M. le ministre. Dans cette situation, et sans hésiter un instant, j'ai remis au Gouvernement montevideen ma démission de consul général de la République orientale de l'Uruguay.

Maintenant rien ne m'empêche plus de réfuter, comme il convient, les accusations qu'on a dirigées contre moi dans le *Moniteur*.

Vous dites que le titre de délégué de la population française de la Plata ne saurait m'appartenir.

Pourquoi cela, Monsieur? Avant de formuler une pareille assertion, avez vous pris connaissance des documents? Savez vous les faits? Avez vous quelques preuves entre les mains? Non, Monsieur! J'ai droit à ce titre, dont je suis d'autant plus fier que je n'y trouve d'autre avantage que celui de défendre des compatriotes abandonnés.

Mes pouvoirs résultent de documents irrécusables, que je tiens à votre disposition, et que je puis rendre publics, pour confondre les adversaires de Montevideo.

Puis, vous insinuez qu'au moins une partie de la population française ne m'a pas chargé de la représenter. Vous ignorez donc que l'immense majorité de cette population a nommé toutes les commissions, établies successivement à Montevideo, depuis 1840, et je n'ai cessé d'être en rapport direct avec ces commissions.

Je n'ai pas publié cette correspondance, qui contient, pourtant, des faits très instructifs sur la conduite de quelques-uns de nos agens, dans ces parages, et sur les tristes résultats de la politique de concessions adoptée avec Rosas, parce que je ne voulais pas fournir au Gouvernement de nouveaux prétextes de récrimination contre nos nationaux.

Vous ajoutez qu'il y a incompatibilité entre ce titre de délégué et les fonctions de consul général. Est ce sérieusement qu'on vient me faire une pareille objection, lorsqu'elle m'est présentée, aujourd'hui, pour la première fois, et qu'elle ne m'a pas été opposée, avant la délivrance de mon *exequatur*, en 1845; et, cependant, mes pouvoirs de délégué datent de 1841?

Enfin, Monsieur le rédacteur, vous dites: « M. Le Long a manqué à la réserve que lui commandait sa position, en attaquant un agent diplomatique français à raison de faits relatifs à ses fonctions »

Voici ma réponse:

Un journal semi officiel, le *Napoléon*, qui a déclaré recevoir des inspirations du pouvoir exécutif, a inséré dans ses colonnes un document signé J. de Mareuil, où la population française de la Plata est indignement calomniée.

En tête de cet article, on lit: « Le rapport suivant exprime la pensée du Gouvernement sur la question de la Plata » Cette assertion n'a jamais été démentie.

Lorsque le pouvoir juge à propos de se faire journaliste et qu'il attaque des populations qu'il devrait défendre, de leur côté, les représentants officiels de ces populations n'ont-ils pas le droit de répondre? La réserve de ces derniers ne dépend-elle pas précisément de celle du pouvoir? Que s'est-il donc passé en cette occasion? Je n'ai fait que suivre l'exemple qui m'a été donné par le Gouvernement, et on est mal venu de me reprocher la faute dont, le premier, le Gouvernement s'est rendu coupable.

Mon droit, je dirai plus, mon devoir comme représentant des Français de la Plata, me prescrivait de répondre. J'aurais été indigne de la mission qui m'a été confiée par mes compatriotes malheureux, si je les avais laissés flétrir officiellement par les épithètes de « banqueroutiers, artisans débauchés, aventuriers, ennemis du travail, etc. »

M. le ministre des affaires étrangères a bien compris la position où je me trouvais, car, après m'avoir entendu, il a déclaré à mes amis et à moi même que l'article que vous avez publié, n'eut pas paru, s'il m'avait vu auparavant. Mais cette publication avait eu lieu, et une explication verbale ne pouvait la détruire ni me donner la satisfaction publique à laquelle j'avais droit.

J'ai dû renoncer au bénéfice de « l'exequatur » qui m'avait été délivré pour exercer les fonctions de consul général de la République orientale, afin que ce titre de consul général ne put être invoqué contre moi pour paralyser mes efforts et atténuer l'effet des réclamations que je dois faire en ma qualité de délégué.

En présence d'intérêts aussi graves, j'ai pensé que l'homme devait s'effacer et même se sacrifier, pour que la cause fut hors de toute atteinte. Mais je ne continuerai pas moins à poiser dans la confiance que m'accordent mes compatriotes de la Plata et le Gouvernement oriental, la force nécessaire pour défendre leurs intérêts, et je ne cesserai de lutter avec le même dévouement que par le passé, pour le triomphe d'une cause nationale, qui est, en même temps, celle de la justice et de la vérité.

« Veuillez agréer, etc. »

J. LE LONG,

Délégué de la population française de la Plata.

Notre article sur l'incident de M. Le Long était écrit quand on nous a remis une lettre de lui, en date du 3 Mars.

M. Le Long se félicite, avec raison, de la satisfaction qu'il a obtenue par l'insertion de sa lettre dans le *Moniteur*.—Le journal officiel n'a fait depuis aucune observation;—de sorte qu'il y a lieu de supposer que le gouvernement veut abandonner une polémique de laquelle il ne se tirerait pas avec les honneurs de la guerre!

Avant la satisfaction obtenue par notre honorable délégué, il avait adressé à ses compatriotes de Montevideo les quelques lignes que nous reproduisons ci après.

Nous savons que malgré cet incident, le ministre a fait au général Pacheco y Obes les plus belles protestations. « L'indépendance de Montevideo et le retrait des troupes argentines du territoire Oriental sont des points sur lesquels on ne fléchira pas. »—L'engagement pris par M. Rouher, au nom du gouvernement, dans la séance du 5 Janvier, sera exactement rempli. — L'expédition sera augmentée dans une proportion suffisante si Rosas n'acceptait pas les conditions qui lui sont imposées.

Il paraît que cette fois nous sommes d'accord avec l'Angleterre. C'est bien heureux, en vérité! que sa Seigneurie lord Palmerston laisse au gouvernement français son libre arbitre dans cette occasion.

Au reste, nous voyons par les journaux d'Angleterre et de France que le ministère anglais est fort ébranlé. Si nous avions la chance qu'il fut renversé, la politique anglaise serait bien modifiée, surtout dans la Plata.

Notre position semble donc s'améliorer et nous pouvons conserver l'espérance de marcher vers une solution satisfaisante.

A LA POPULATION FRANÇAISE DE LA PLATA.

Mes chers compatriotes,

En 1841, M. de Lamartine parlant sous la triste inspiration du négociateur du traité du 29 octobre 1840, prononça certaines paroles injurieuses pour vous. Immédiatement je me rendis auprès de cet honorable député et l'explication qu'il s'empressa de me donner reçut, d'un commun accord, la publicité de la presse.

Depuis lors, dix années se sont écoulées, dix années de combats et de luttas de part et d'autre. Nous nous sommes mutuellement soutenus et encouragés, vous, en vous montrant, en Amérique, les dignes enfants de la France, et moi, en travaillant, en Europe, avec persévérance et énergie, et faveur de la cause des braves défenseurs de Montevideo.

Pouvais je donc, en 1850, vous soutenir, chers compatriotes, avec moins de chaleur et de conviction qu'en 1841? Quelque honorable que soit pour moi le bâton quasi officiel que vient de me remettre ma conduite, j'avais droit à une réparation publique, n'ayant pu l'obtenir, je n'ai pas hésité à résigner mes fonctions consulaires pour faire ce que l'honneur et ma conscience d'honnête homme m'commandaient et pour agir, en toute liberté, pour vos intérêts.

Courage donc et bientôt le salut de Montevideo sera le noble prix de nos efforts réunis.

En attendant, vous pouvez toujours compter, chers compatriotes, sur l'entier dévouement de

Votre zélé défenseur,

J. LE LONG.

Paris, le 15 Février 1850.

L'apparition d'un nouveau journal français, le *Messageur de Montevideo*, prouvera aux plus crédules partisans de M. Le Prédour que la population française de cette ville n'est pas aussi réduite que l'amiral a essayé de le faire croire;—car, comment pourrait on raisonnablement admettre que 1,500 ou 2,000 français, tout au plus—en comptant les soldats légionnaires, les femmes et les enfants,—pussent fournir, dans l'état de misère où on les a réduits, un nombre d'abonnés suffisant pour alimenter deux journaux?...

Les bons amis de M. Le Prédour résoudreont le problème—comme ils pourront, officiellement et « confidentiellement. » Nous comptons sur leur impartialité accoutumée.

L'abondance des matières nous force de renvoyer au prochain numéro l'insertion, d'un article signé: un légionnaire ancien, et la suite de l'excellent travail intitulé: « don Manuel Oribe et l'indépendance Orientale. »

Le bruit a couru ici que le general Pacheco y Obes, ministre plénipotentiaire de cette République, revenait à Montevideo. C'est une erreur. On a confondu, sans doute, le general avec son aide-de-camp, M. Goyenette, qui a pris passage sur le navire de commerce, la VILLE DE ROGEN, attendu du Havre.

Un passager arrivé de la CONCORDIA (Entre-Rios) par l'Uruguay, confirme le fait annoncé hier, par le COMERCIO DEL PLATA, d'après une lettre de Rio Grande, du 20 avril, de la nouvelle victoire remportée par le baron de Jacuhy sur la division de Gomez. La même personne affirme également que le baron se trouve maintenant à la tête de 2,500 hommes.

La corvette française l'AUBE a mouillé sur notre rade avant-hier matin. Partie de Brest le 22 février et de Tenerife le 11 mars, elle apporte 250 hommes qui forment le complément des 1,500 soldats de l'expédition actuelle.

En fait de batimens de guerre, il ne manque plus que le vapeur FLAMBART pour compléter l'escadre.

Europe.

FRANCE.

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

SEANCE DU 5 JANVIER 1850.

PRÉSIDENCE DE M. BAROCHE, vice-président.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LES AFFAIRES DE LA PLATA.

(Suite)

M. le ministre de la Justice. — Cette question de conduite se résume dans ces mots : « Force suffisante pour appuyer le succès des négociations, » ou plutôt dans ceux-ci plus restreints, « pour assurer le succès des négociations. »

Eh bien, messieurs, le Gouvernement croit cet ordre du jour équivoque, prématuré, dangereux; il ne l'accepte pas. (Mouvement.)

Le Gouvernement vous expliquera en peu de mots comment il entend engager sa responsabilité. Permettez-moi de démontrer d'abord la justesse de mes appréciations.

Si l'ordre du jour proposé par la commission n'est qu'un moyen de protéger nos nationaux à Buenos Ayres comme à Montevideo contre toute attaque, contre toute violence; de maintenir la négociation dans les termes où elle se trouve, je comprends alors l'ordre du jour. Mais est-ce bien cela? Voyons les interprétations diverses dont il a été l'objet depuis le moment où il a paru.

M. de Rancé en fait une guerre conditionnelle sous forme d'ultimatum, dont l'appréciation serait confiée à un négociateur.

L'honorable M. Daru, par des habiletés infinies de langage dont, je lui en demande bien pardon, je n'ai pas pu saisir la véritable signification....

M. Daru. — Je demande la parole.

M. le ministre de la Justice. — L'honorable M. Daru vous dit: Il s'agit de prendre les mesures qui préparent l'action ultérieure sans l'engager, si le Gouvernement et l'Assemblée veulent se réserver les déterminations et les décisions à prendre. Et après avoir ainsi laissé la question en dehors de l'Assemblée par ces premières paroles, il ajoute: Ces mesures à prendre consistent à débarquer des troupes à Montevideo, et à se mettre en ligne devant Oribe....

M. Daru, rapporteur. — Est-ce douteux? ce langage prête-t-il à l'équivoque? (Rumeurs.)

M. le Président. — Monsieur Daru, n'interrompez pas.

M. le ministre de la Justice. — Appelé à répondre à l'honorable M. Arago, je serais désolé de laisser supposer à l'honorable M. Daru qu'en prononçant le mot d'équivoque, je l'ai appliqué à sa parole, à son langage. Ce n'est pas une insinuation dirigée contre la pensée, contre le langage de M. Daru, c'est la nécessité de la situation même, je parle de l'ordre du jour qu'on vous propose. Écartons donc les susceptibilités personnelles qui, dans ce grand débat, devraient bien être complètement disparues. (Très bien! C'est vrai! C'est vrai!)

Je dis que malgré soi, contre sa propre volonté, avec la pensée intime de se rencontrer sur le même terrain, la commission ne se rencontre pas sur le terrain du Gouvernement, car elle nous dit: Vous prendrez des mesures qui, sans engager l'Assemblée, qui, sans engager le pays, lui permettront de prendre telle détermination et telle décision qu'elle jugera ultérieurement convenable, et, en même temps, vous lui parlez de débarquement à Montevideo, de mise en ligne devant Oribe, et par conséquent de possibilité d'échange de coups de fusil, de lutte, de guerre.... je vous demande si le pays ne serait pas engagé alors? (Mouvement en sens divers.)

Mais voyez, cette équivoque est dans tous les éléments du débat. L'honorable M. Dupetit-Thouars monte à la tribune et dit successivement: « Nos intérêts matériels n'existent plus à Montevideo; ils se sont déplacés, ils ont disparu, ils se sont transportés à Buenos Ayres, car la loi commerciale de ce pays est tellement puissante, qu'on peut bien attarder, pour ainsi dire, les opérations commerciales, mais que c'est une fatalité, une nécessité qu'elles s'accomplissent, soit à Montevideo, soit à Buenos Ayres, à un point quelconque, mais fatalement et nécessairement. » Voilà ce que disait l'honorable M. Dupetit-Thouars.

M. Dupetit-Thouars. — Je demande la parole.

M. le ministre de la Justice. — Et parlant de votre ordre du jour, il disait: « Il n'y a que deux choses possibles; ou l'abandon, ou l'expédition, » de sorte qu'il ne recontraît que la guerre, et la guerre non pas d'une manière possible, car nous sommes bien tous d'accord sur ce point, mais d'une manière presque inévitable, fatalement engagée dans l'ordre du jour.

Voilà pourquoi votre ordre du jour est équivoque, parce qu'il est diversement interprété. Comment voulez-vous que le Gouvernement le comprenne comment vou-

lez-vous que le Gouvernement l'exécute? Est-ce qu'au moment où chacun déposera son vote, chaque boule affectera une couleur déterminée? Non, il y aura des votes confondus, les uns plus belligérants, les autres moins; les uns expéditionnaires ardents d'un côté, les autres moins ardents de l'autre. Ceux qui ne veulent pas la guerre, ceux qui veulent la guerre, tout cela se confondra dans le vote de votre résolution.

Voilà pourquoi nous ne voulons pas de votre ordre du jour. (Approbation sur plusieurs bancs)

Voix à droite. Voilà la question très nettement posée. (La suite au prochain numéro)

Avis à nos abonnés.

Le Patriote publiera dans le courant du mois prochain une correspondance intime de M. LEFEBVRE DE BECOURT, ancien Chargé d'affaires à Buenos Ayres, ainsi que plusieurs autres documents précieux pour l'histoire de la question de la Plata.

Les personnes qui ne sont pas abonnées, ou celles qui, l'étant, désireraient recevoir plusieurs numéros, sont instamment priées de se faire inscrire, avant le 10 du courant, au bureau du journal, rue Perez Castellanos, N° 162, — ou chez M. Jaime Hernandez, libraire, rue du 25 de Mayo.

Pour St. Francisco
Californie.

TOUCHANT A VALPARAISO.



Le magnifique trois mats Français "Primoguet" du port de quatre cents tonneaux ayant tout son fret arrêté partira par contrat le 20 mai pour cette destination.

Ce navire, tout neuf, et de première classe avant une vaste chambre bien aérée peut encore admettre quelques passagers de chambre qui trouveront à bord toutes les commodités et tout le confort désirable pour une longue traversée.

S'adresser pour traiter à MM. Castellini Esbens et Compagnie consignataires ou chez L. Sagory y Kuns courtiers.

Plasoleta del muelle.

Changement de do-
MICILE

Le Docteur E. T. Ackermann, Professeur de l'école Impériale de Médecine Homeopathique du Brésil, approuvé et autorisé par le Tribunal d'Hygiène Publique de la République Orientale, à l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de transférer son Cabinet de Consultations, Rue du 25 mai N. 354, où pourront s'adresser, à toute heure du jour ou de la nuit les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

Le Dr Ackermann continuera à recevoir au "dispensaire gratuit," ouvert les Lundi et Jeudi les indigents auxquels, outre les Consultations il fournira "gratuitement" les médicaments dont ils auront à faire usage.

Un jeune homme.

Recentment arrive d'Italie, cuisinier de son état desiro trouver à se placer ou dans une fondation ou dans une maison bourgeoise.

Il donnera de bons repondans. — S'adresser au bureau du Patriote.

Maison Aubriot,

RUE DES 33 N° 90.

On y trouvera en vente à des prix très modérés: — Lampes dites à modérateur, d'un nouveau système d'une parfaite clarté et des plus économiques, — Etois de mathématiques, — Boîtes de couleurs pour aquarelle, — Pistols, Sabres et Fusils de toutes classes, — Equipages de chasse, — Niveaux d'eau, — Chandelières en plaqué, — Cachets et articles de bureaux, — Coutellerie fine, — Tableterie, ainsi que beaucoup d'autres objets du meilleur goût:

On désire acheter

Un chien de chasse. — S'adresser rue de las Camaras, n° 156.

Viande Fraiche,

A BON MARCHÉ.

A dater d'aujourd'hui 24, on trouvera de la viande très grasse à 80 reis la livre, à la nouvelle Boucherie, rue des 33, n° 78.

On demande

Une personne pour coudre et repasser dans un bonne maison.

S'adresser au bureau du "Patriote."

A louer, deux gran-

DES ET BELLES CHAMBRES au 1^{er} étage d'une maison située rue del Rincon, N° 121, ayant une porte indépendante. On traitera à la même maison.

A vendre, trois ba-

RILS BEURRE DE BRETAGNE, de première qualité, rue del Rincon esquina de la Matriz, N° 121.

A vendre pour cau-

SE DE DEPART, l'Établissement bien situé, de Café et Billard, place de la Constitution, N° 273 et 275.

A vendre pour cau-

SE DE DEPART, une petite maison avec un vaste terrain entouré de mur, située dehors du Marche. S'adresser au même Café.

Un cuisinier fran-

çais desiro trouver un emploi soit dans un hôtel, restaurant ou maison bourgeoise, il fournira de bons renseignements, s'adresser au bureaux du Patriote.

A Louer

UN CAFE bien achandélé à un prix très modéré, pourvu que la personne qui se présentera donne de bonnes garanties.

S'adresser au bureau du PATRIOTE.

Charcuterie fran-
çaiseET
ORIENTALE.

Le sieur Hébert Célestin, propriétaire de la Charcuterie située en face de l'hôpital français, a l'honneur de faire savoir aux amateurs de la bonne chère et du bon goût, que depuis le dimanche de Pâques, on trouve dans son établissement tous les articles ayant rapport à son état, et susceptibles de flatter les gastronomes les plus délicats.

On trouvera également, deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, des gras-double à la Lyonnaise, des tripes à la mode de Caen, qu'on pourra manger dans l'établissement ou faire porter à domicile.

Le tout à des prix en rapport avec les circonstances.

A LOUER OU A VENDRE.

Une jolie maison fraîchement décorée, avec deux cours, jardin, citerne, lieux et mirador. S'adresser, rue de Colon, n. 164

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos, n° 162.